



FORMATION CONTINUE PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1

PSE1
2021/2022

PRESENTATION

Il est institué une formation continue pour toutes les personnes titulaires d'un certificat de compétences relatif aux premiers secours. La formation continue pour le maintien des compétences est **obligatoire** à l'exception de celles dispensées par l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ».

Cette formation continue PSE1 a pour objet :

- – le maintien des connaissances techniques ;
- – l'actualisation et le perfectionnement des connaissances ;
- – l'acquisition de nouvelles techniques et procédures.

Nouvelle offre de formation pour le CREPS de la Réunion
Le taux de satisfaction des stagiaires sera connu en 2021/2022.



PREREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Cette formation continue est accessible à toutes les personnes titulaires d'un certificat de compétences de secouriste souhaitant se mettre à niveau conformément à la réglementation applicable dans le domaine des premiers secours. (arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap sous réserve de réussite aux gestes de premiers secours.

Accueil de personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée avec le référent handicap de l'établissement Mickaël GUIGNE : 02 62 94 71 86 - mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr

CONTENU DE LA FORMATION

Programme PSE1 de l'instruction du 2 décembre 2019 (INTE1934661J)

- Bilan circonstanciel
- Bilan d'urgence vital
- Bilan complémentaire suite à un traumatisme
- Bilan complémentaire suite à un malaise
- Surveillance de la victime
- Aide à la prise de médicaments
- La perte de connaissance

MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation continue est d'une durée minimale de 6 heures en présentiel pour l'unité d'enseignement :

– « premiers secours en équipe de niveau 1 ».

La présence des stagiaires en formation continue est obligatoire durant les 6 heures de face à face pédagogique pour valider l'attestation de formation continue relative à l'unité d'enseignement : « premiers secours en équipe de niveau 1 ». Le nombre d'apprenants par session de formation est compris entre 6 et 18 inclus.

Modalités pédagogiques : théorie et pratique.

Techniques pédagogiques :

- Etude de cas ;
- Exposé, exposé interactif, démonstration pratique ;
- Apprentissage ;
- Cas concrets.

Moyens et outils :

- Vidéoprojecteur ;
- Ordinateur portable ;
- Matériels pédagogiques d'apprentissage, de simulation (mannequins, défibrillateur, garrot, collier cervical, plan dur, brancard, ...).

Chaque stagiaire recevra par mail les recommandations de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise relatives à l'unité d'enseignement PSE1.

MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

Arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours

Chaque participant est mis en situation et évalué sur l'ensemble des capacités nécessaires pour porter secours sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés. Le programme minimal est celui de l'instruction du 2 décembre 2019 (INTE1934661J) relatif aux connaissances techniques qui nécessitent une mise à jour ou un perfectionnement.

Les stagiaires ayant fait l'objet d'une **évaluation favorable** par l'équipe pédagogique, se voient délivrer par l'organisme habilité une **attestation de formation continue** indiquant sa nouvelle aptitude. La validité de la formation continue prend effet à la date de signature du procès-verbal et reste valable jusqu'à la prochaine formation continue et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

Les secouristes ayant fait l'objet d'une **évaluation défavorable** par l'équipe pédagogique, se voient délivrer par l'organisme habilité une **notification d'évaluation défavorable** indiquant une incapacité temporaire et immédiate à exercer les fonctions correspondantes aux certificats de compétences détenus. Cela impose une mise à niveau des connaissances jusqu'à une nouvelle évaluation favorable.

CALENDRIER DE LA FORMATION

Clôture des inscriptions	Entrée en formation	Fin de la formation	Effectif mini	Heures	Durée totale
● SESSION 1 - Ouverture des inscriptions 02 septembre 2021 ●					
29/09/2021	30/09/2021	30/09/2021	6	6 H	6 H
● SESSION 2 - Ouverture des inscriptions 01 octobre 2021 ●					
21/11/2021	22/11/2021	22/11/2021	6	6 H	6 H
● SESSION 3 - Ouverture des inscriptions 09 décembre 2021 ●					

01/02/2022	08/02/2022	08/02/2022	6	6 H	6 H
------------	------------	------------	---	-----	-----

COUT DE LA FORMATION ET FINANCEMENTS

Frais d'inscription et pédagogiques	
Inscription : 0 € (non remboursables)	Frais pédagogiques : 80 €

Le financement de tout ou partie de cette formation est possible sous réserve d'acceptation pour toute personne :

- Demandeur d'emploi (prendre contact avec votre conseiller Pôle Emploi ou la Mission Locale de votre lieu de résidence) ;
- Mobilisant son compte CPF en saisissant la demande directement : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>;
- Mobilisant l'OPCO AFDAS ;
- Mobilisant le dispositif SESAME ;
- En auto-financement.

CONTACTS



Annelise LE MOAL (référente administrative)

☎ 02.62.94.71.98

@ annelise.lemoal@creps-reunion.sports.gouv.fr



Charles SOUPRAYEN (responsable de la formation)

☎ 06.16.82.74.54

@ charles.souprayen@creps-reunion.sports.gouv.fr



Mickaël GUIGNE (référent handicap)

Accueil de personnes en situation de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée

☎ 02.62.94.71.86

@ mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr

S'INFORMER, S'INSCRIRE

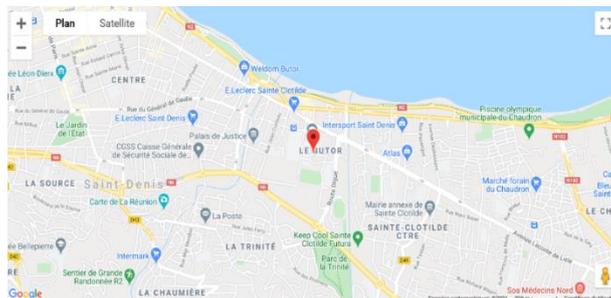
L'information ou l'inscription se réalise en ligne (<http://www.creps-reunion.fr>) à partir de la fiche descriptive de la formation visée accompagnée de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions. L'inscription sera enregistrée au CREPS de la Réunion, dès réception du dossier complet.

ACCUEIL ET HEBERGEMENT

Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle → voir impérativement avec le service accueil pour la réservation.

Site de Saint Denis :

- 24 Route Philibert Tsiranana – 97495 Sainte Clotilde
- 02.62.94.71.10 ou 11
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -20.8898031, E 55.4705324



Vous arrivez en avion :

- Sortie aéroport Saint-Denis Gillot
- Prendre direction Saint-Denis RN2
- Aux feux, à gauche rue Léopold Rambaud
- 1ère à droite rue des Deux Canons
- Aux feux à droite avenue Maréchal De Lattre de Tassigny
- Au rond-point à gauche, rue "Route Digue"
- Sur la route Digue, 1ère à droite CROS/CREPS tout droit au fond.

Site de Saint Paul :

- 47 Boulevard du Front de Mer – 97460 Saint Paul
- 02.62.22.53.66
- accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr
- Coordonnées GPS : N -21.001981, E 55.276638



Vous arrivez en avion :

- Depuis Gillot direction Saint-Denis
- Direction Le Port par la route du littoral
- Direction Saint-Paul
- Sur la RN1 sortie Savannah
- Au rond-point tout droit
- Direction Saint-Paul centre
- Après le pont première rue à droite direction front de mer
- Au rond-point à gauche route du front de mer
- 200 m sur la droite après la médiathèque